

# Département de la Moselle-Arrondissement de Forbach

## COMMUNE D'ETZLING

### SEANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2020

Date de convocation : 24 janvier 2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Joëlle LOEGEL, Martine DOMITAR, Doris RESCH, Monique LEGUILLON, Marie-Antoinette PHILIPP et MM., Fabrice MEYER, Simon HAMM, Antoine PERSPICACE, Joseph FURGAL, Martial SCHWARTZ et Martial SIMON

Membres absents excusés : Mme Mireille SOULIER

Secrétaire de séance Mme Joëlle LOEGEL

Le Maire ouvre la séance à 19 h 30 et rappelle l'ordre du jour

- 1 Désignation du secrétaire de séance et approbation des procès-verbaux des séances du 26 novembre 2019 et du 20 décembre 2019
- 2 MATEC : Adhésion à la convention constitutive de groupement de commande du Département de la Moselle pour l'achat de gaz naturel et lancement d'une (des) consultation(s) pour l'achat de gaz naturel
- 3 Travaux : réalisation d'un diagnostic de la structure de l'église communale
- 4 Associations : demande de subvention
- 5 Finances : prise en charge de facture en section d'investissement
- 6 Divers

#### **1 - Désignation du secrétaire de séance et approbation des procès-verbaux des séances du 26 novembre 2019 et du 20 décembre 2019**

- a) Le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, Mme Joëlle LOEGEL en tant que secrétaire de séance.
- b) Le Maire a donné lecture des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal ordinaire du 26 novembre 2019 et extraordinaire du 20 décembre 2019 qui sont acceptés à l'unanimité.

#### **2 – MATEC : Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes du Département de la Moselle pour l'achat de gaz naturel et lancement d'une (des) consultation(s) pour l'achat de gaz naturel**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

De part ce qui précède, la Commune avait adhéré au groupement de commande mis en place par la Communauté d'Agglomération de Forbach pour la fourniture de gaz en 2015.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat actuel ;

Il est à noter que par mail en date du 10 décembre 2019, la Communauté d'Agglomération a fait savoir qu'elle allait adhérer au groupement de commande de la MATEC pour la fourniture de gaz.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune d'Etzling au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat de gaz naturel ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel ;
- **AUTORISE** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes à l'achat de gaz naturel seront inscrites aux

### **3 – Travaux : Réalisation d'un diagnostic de la structure de l'église communale**

Le Maire rappelle que dans sa séance du 26 novembre 2019, le Conseil Municipal a été informé qu'à l'église des fissures sont apparues au niveau de la voute et que pour déterminer les actions à réaliser pour y remédier, il faut faire réaliser un diagnostic précis par un architecte spécialisé dans la structure de ce type de bâtiment. Cette mission a été confiée au cabinet ATELIER 22 pour un montant de 3 200 € HT.

Or, l'architecte, afin de mener à bien sa mission, a besoin de divers plans de l'église. Il s'avère qu'après vérification dans les archives, la commune n'a retrouvé aucun plan du bâtiment.

De part ce qui précède, l'architecte propose de réaliser les plans de l'église et de nous les restituer en format papier et pdf pour un montant de 2 400 € HT.

Vu que les plans de l'édifice sont indispensables pour la réalisation de la mission du cabinet ATELIER 22 et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour que le cabinet sus-cité réalise les plans dudit bâtiment pour un montant de 2 400 € HT.
- autorise le maire à signer le devis correspondant et tous documents se référant à cette affaire.

## **4 – Associations : demande de subvention**

Monsieur le Maire donne lecture

- a) de la lettre du 08 décembre 2019 adressée par l'Amicale des Porte-drapeaux anciens combattants militaires et patriotes français de Forbach Moselle-Est sollicitant une aide financière dans le cadre de leur action de transmission du devoir de mémoires aux jeunes générations.

Le Conseil, à l'unanimité, décide l'allouer la somme de 50 €.

- b) de la lettre du 02 décembre 2019 adressée par Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour les sorties du 19 décembre 2019
  - au cinéma «Le Forum » de Sarreguemines pour 25 élèves des classes de CM1-CM2 pour assister à la projection du film d'animation « La reine des neiges 2 »
  - à la médiathèque et au Castel Coucou de Forbach pour 42 élèves des classes de CP-CE1-CE2 pour y voir deux expositions dans le cadre d'un projet photo.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 4 € par élèves participant soit un total de

- 100 € pour la sortie cinéma
- 168 € pour la sortie à la médiathèque et Castel Coucou

Ces sommes seront versées sur le compte de l'ASSE du Loeberg.

- c) de la lettre du 02 décembre 2019 adressée par Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour la sortie du 10 janvier 2020 le matin pour 43 élèves des classes de CP-CE1-CE2 pour visiter une exposition au Castel de Fey.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 4 € par élèves participant soit un total de 172 €. Cette somme sera versée sur le compte de l'ASSE du Loeberg.

- d) de la lettre du 04 janvier 2019 adressée par l'Association Alys (anciennement AFAD) sollicitant une aide financière.

Le Conseil, à l'unanimité, décide l'allouer la somme de 50 €.

- e) De la lettre du 14 janvier 2020 adressée par l'équipe d'allemand du Collège Nicolas Untersteller de Stiring-Wendel sollicitant une aide financière pour 03 élèves habitant la commune participant à un séjour culturel et pédagogique en Bavière du 06 au 09 avril 2020.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 20 € par jour soit un montant de 80 € par enfant participant. La somme sera versée aux parents.

- f) Des demandes émanant de l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP) et de l'Association Française de Premiers Répondants (AFPR).

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, émet un avis défavorable aux deux demandes.

- g) Pour remercier l'harmonie « Association BRASS Band » de Kerbach pour leur participation à l'ensemble des manifestations patriotiques organisées par la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à ladite association la somme de 200 €.

## **5 - Finances : prise en charge de facture en section d'investissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire en investissement la dépense suivante :

- Facture de la société « La Boite A Musique » concernant l'achat d'un micro et ses accessoires pour la sono de la salle polyvalente pour un montant de 598.80 € TTC

## 6 – DIVERS

Le Maire fait part :

- 1°) des remerciements :
  - a) de l'ancien et du nouveau chef d'unité opérationnelle des Sapeurs-Pompiers d'Etzling à savoir Messieurs Paul JAKIMOWITSCH et M. MEYER Frédéric à l'occasion de leur passation de commandement
  - b) de la famille BREIT, à l'occasion du décès de M. BREIT Arthur
  - c) de la famille BREIT, à l'occasion du décès de M. BREIT René
  - d) de la famille MEYER, à l'occasion du décès de M. MEYER Georges
  - e) de l'APAEI concernant l'opération de brioches de l'amitié 2019 qui a permis la collecte de la somme de 1 040 € dans la commune.
- 2°) l'assemblée générale ordinaire de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers a eu lieu mais qu'elle se trouve à l'heure actuelle sans président. Une assemblée générale extraordinaire doit avoir lieu le 05 février 2019 à 19 h.
- 3°) le chantier de construction en deux phases de la nouvelle mairie se poursuit et que le litige opposant la Commune à Mme COLLOWALD passera en jugement le 05 mars 2020 au Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 20 heures 30.  
6 délibérations numérotées de 1 à 6 ont été prises ce jour

M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Mme Nicole BOUSENDORFER

Mme Joëlle LOEGEL

Mme Martine DOMITAR

Mme Doris RESCH

Mme Monique LEGUILLON

Mme Marie-Antoinette PHILIPP

M. Fabrice MEYER

M. Simon HAMM

M. Antoine PERSPICACE

M. Joseph FURGAL

M. Martial SCHWARTZ

M. Martial SIMON